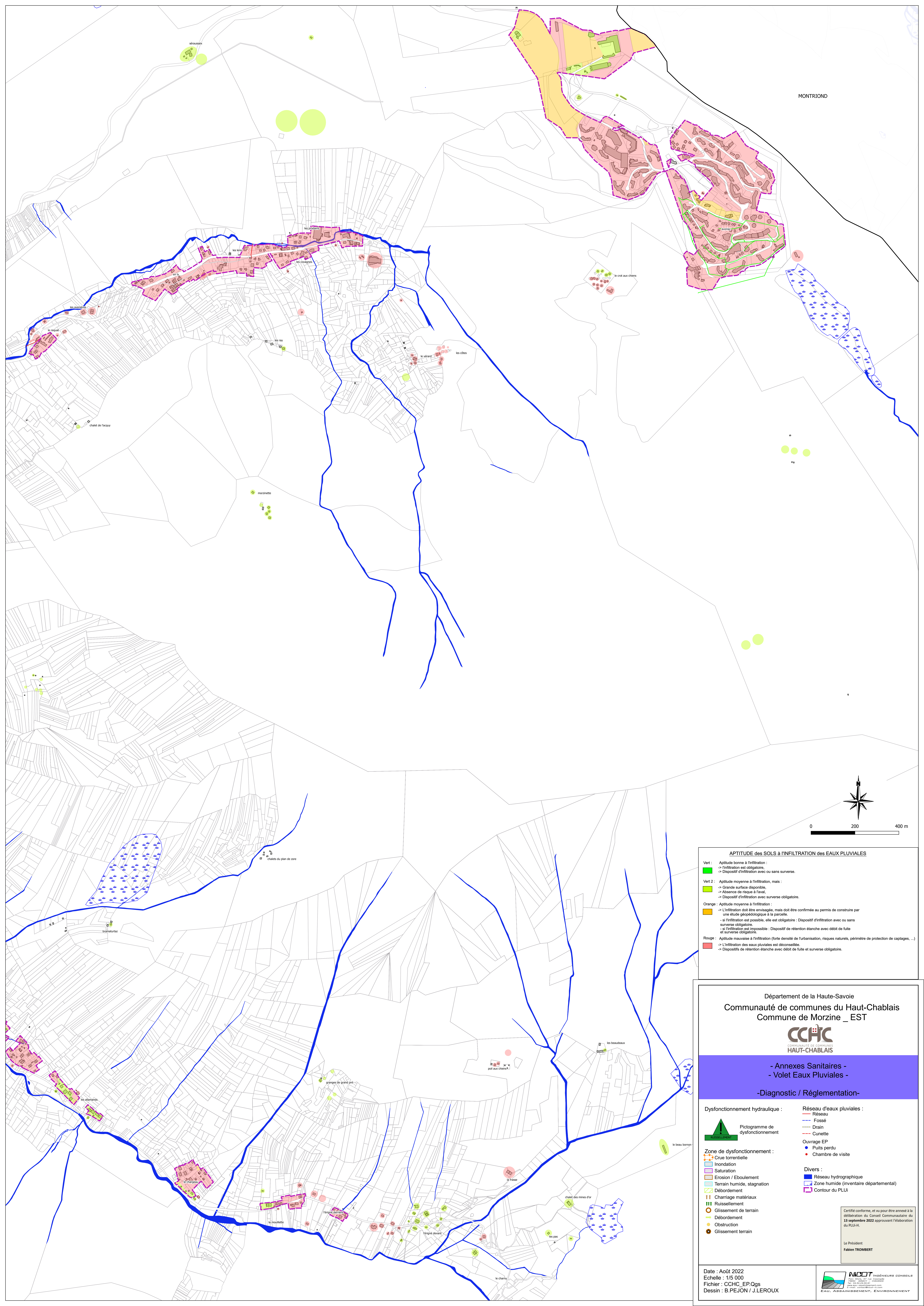
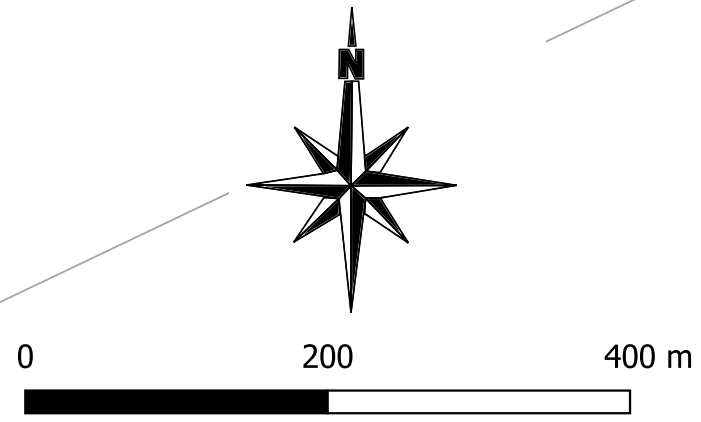




MONTRIOND



APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert : Aptitude bonne à l'infiltration :
-> l'infiltration est obligatoire,
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :
-> Grande surface disponible,
-> Absence de risque à l'aval,
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange : Aptitude moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune de Morzine _ EST

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

- Annexes Sanitaires -
- Volet Eaux Pluviales -

-Diagnostic / Réglementation-

Dysfonctionnement hydraulique :

Pictogramme de dysfonctionnement

Zone de dysfonctionnement :

Réseau d'eaux pluviales :

Ouvrage EP

Divers :

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLU-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/5 000
Fichier : CCHC_EPQgs
Dessin : B.PEJON / J.LEROUX

NICOT INGENIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT